

DÉLIBÉRATION

Le 13 octobre 2014

Le treize octobre deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE, Maire.

Présents : MM. SEIGLE-VATTE, FOROT, GUILLAUD, ORTIZ, PRIETO, SEYVE.
Mmes GARIN, GUINET

Absents excusés : Mme COLLOMB (Pouvoir à M. PRIETO), Mme CURTO (Pouvoir à Mme GARIN), M. FAIVRE-PIERRET, Mme VALLA, Mme VERRIER
Absents : M. CHEVALLET, Mme ZIMMERMANN

Désignation de la secrétaire de séance : Madame GARIN

Ordre du jour :

- 1) Travaux de voirie (dégâts d'orage)
- 2) Travaux de voirie (contrats CTTLA, CDDRA, Conseil Général)
- 3) Travaux SEDI
- 4) Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte rendu du conseil précédent ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1) TRAVAUX SUITE AUX DÉGÂTS D'ORAGE DU 25 JUILLET 2014

N° d'ordre 2014-10-06

Monsieur le Maire rappelle le violent orage du 25 juillet 2014, notamment les nombreux dégâts causés sur la commune suite à l'intensité anormale de l'orage qui a duré très peu de temps.

Il donne lecture du devis pour la réparation des routes les plus endommagées : route de Pré Cuit, route de la Montagne, Bois Rayé, Les Routes pour un montant de 22 188,50 € HT, ainsi que le rapport de la RTM qui a constaté les dégâts.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut solliciter une aide au titre des dégâts d'orage.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 50 % ,
- De prévoir les travaux selon le budget suivant :
 - Dépenses : 22 188,50 € HT
 - Recettes-subvention CG 50 % : 11 094,25 €
 - Autofinancement : 11 094,25 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents du dossier.

DÉGÂTS D'ORAGE DU 25 JUILLET 2014 SUBVENTION DETR
N° d'ordre 2014-10-07

Monsieur le Maire rappelle le violent orage du 25 juillet 2014, notamment les nombreux dégâts causés sur la commune suite à l'intensité anormale de l'orage qui a duré très peu de temps.

Il donne lecture du devis pour la réparation des routes les plus endommagées : route de Pré Cuit, route de la Montagne, Bois Rayé, Les Routes pour un montant de 22 188,50 € HT, ainsi que le rapport de la RTM qui a constaté les dégâts.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut solliciter une aide au titre des dégâts d'orage.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30 %,
- De prévoir les travaux selon le budget suivant :

- Dépenses	: 22 188,50 € HT
- Recettes-subvention 30 %	: 6 656,55 €
- Autofinancement	: 15 531,95 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents du dossier.

2) TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ SUR LA RD 50
N° d'ordre 2014-10-05

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux nécessaires afin d'assurer la sécurité sur la RD50.

Il donne lecture du devis des travaux établi par le service de la DDT pour un montant HT de 288 662,00 € soit 346 394,40 € TTC, comprenant l'aménagement des carrefours ainsi que la création de plateau surélevé vers l'école.

Monsieur le Maire informe que la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 23 %.

Compte tenu qu'il y a lieu d'assurer la sécurité dans la traversée du village, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner un accord de principe,
- De solliciter une subvention à hauteur de 23 % auprès du Conseil Général,
- De prévoir les travaux sur 2 ans selon le budget suivant :

- Année 2015 :

- Dépenses HT	: 144 331,00 €
- Subvention	: 33 196,00 €
- Autofinancement	: 111 135,00 €

- Année 2016 :

- Dépenses HT	: 144 331,00 €
- Subvention	: 33 196,00 €
- Autofinancement	: 111 135,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

CONTRAT CTTLA - ACTION 1.1 - PÉRIMÈTRE DE COMMODITÉ
PHASE 2
N° d'ordre 2014-10-08

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune dans la mise en accessibilité pour tout type de handicaps ainsi que les aménagements déjà réalisés, cheminement du Marais à la base d'aviron, réaménagement de la plage municipale pour l'accès à la baignade avec le Tiralo, les sanitaires, l'aménagement du ponton permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux embarcations.

Il informe le Conseil Municipal que la commune peut poursuivre ces aménagements dans une seconde phase de travaux courant du 1^{er} semestre 2015, en réalisant l'aménagement du centre bourg, aux commerces, aux restaurants, à la Mairie, aux groupes scolaires ce qui permettra une réelle continuité du périmètre de commodité ; accessible à tout type de handicaps en toute sécurité le long du CD 50 dans le prolongement de la rue du Petit Port au carrefour , rue de la Morgerie et de Saint-Michel soit environ 800 mètres de long.

Monsieur le Maire donne lecture du devis estimatif des travaux établis par les services de la DDT pour un montant de 133 064,25 €HT soit 159 677,10 € TTC.

Il informe le Conseil Municipal que la commune peut solliciter une subvention à hauteur de 29,50 % auprès de la Région Rhône-Alpes.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De lancer la poursuite du projet d'aménagement des périmètres de commodité dans le cadre du Contrat de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés du Pays Voironnais : aménagement du périmètre de commodité de Paladru, phase 2,

- De solliciter une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat CTTLA à hauteur de 35 % plafonné à 112 000 € HT de travaux,

- De prévoir le financement de la manière suivante :

- <u>Dépenses</u>	: 133 064,25 €
- Plafond subvention	: 112 000,00 €
- <u>Recette</u> :	
- Subvention Conseil Régional 35 %	: 39 200,00 €
- Autofinancement	: 93 864,25 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires au dossier.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CŒUR DE VILLAGE
N° d'ordre 2014-10-09

Monsieur le Maire rappelle le dossier d'aménagement du Cœur de Village ainsi que la volonté du Conseil Municipal de redynamiser le centre bourg par la création d'un pôle médical, de nouvelles activités commerciales, par la réhabilitation du terrain situé au centre du village.

Cet aménagement sera dans la suite du périmètre de commodité accessible à tout type de handicaps.

Monsieur le Maire donne lecture du devis des travaux d'aménagement établi par la DDT pour un montant de 155 487,75 € HT soit 186 585,30 € TTC.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal peut solliciter une subvention dans le cadre du contrat de développement durable au taux de 45 %.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prévoir l'aménagement cœur de village en réorganisant le mode de déplacement pour redynamiser le village,
- De solliciter l'obtention d'une subvention auprès du CDDRA au taux de 45 %,
- De prévoir le budget suivant :
 - Dépenses : 155 487,75 €
 - Recette subvention CDDRA 45 % : 69 969,49 €
 - Autofinancement : 85 518,26 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

3) ENFOUISSEMENT BT/FT RUE DE LA MORGERIE **N° d'ordre 2014-10-02**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité Commune PALADRU
Affaire n° 14-296-292
Enfouissement BT/FT rue de la Morgerie

SEDI – TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ÉLECTRICITÉ

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **84 219 €**
- 2 - le montant total de financement externe serait de : **50 799 €**
- 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : **0 €**
- 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : **33 420 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

- Prix de revient prévisionnel : **84 219 €**
- Financements externes : **50 799 €**

- **Participation prévisionnelle : 33 420 €**
(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **0 €**.

SEDI – TRAVAUX SUR RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	: 8 733 €
2 - le montant total de financement externe serait de	: 1 500 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à	: 416 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ	: 6 817 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

- Prix de revient prévisionnel : **8 733 €**
- Financements externes : **1 500 €**
- **Participation prévisionnelle : 7 233 €**
(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **416 €**.

AFFECTATION DU RÉSULTAT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

N° d'ordre 2014-10-01

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 332 500,31 € et un déficit d'investissement de clôture de 283 653,61 €.

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 271 266,00 € et en recettes de 294 529,00 € le déficit d'investissement est de 260390,61 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 260 390,61 € à l'investissement, au compte 1068 en 2014, pour résorber le déficit et de reprendre la somme de 72 109,70 € en excédent de fonctionnement reportée en 2014 au compte 002.

CONVENTION DE FORMATION POUR LA VALIDATION BAFA **N° d'ordre 2014-10-03**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais organise la validation de la formation BAFA, rythmes scolaires pour les agents communaux suite à la réforme scolaire pour la rentrée 2014.

Il informe que la formation coûte 390,00 € par agent pour la validation du cycle et que les frais de déplacement et les heures hors temps de travail soient pris en charge par la commune.

Considérant la nécessité d'appliquer la loi Vincent PEILLON

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prendre en charge les frais de déplacement selon le barème en vigueur,
- De prendre en charge les heures hors temps de travail,
- De signer la convention de formation avec la CAPV pour 2 agents soit 780 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

REMBOURSEMENT À MADAME CURTO DE TAPIS DE YOGA **POUR LES NAP** **N° d'ordre 2014-10-04**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des activités périscolaires et informe le Conseil Municipal que Madame CURTO, adjointe a acheté des tapis pour l'activité yoga et a réglé par erreur la facture de 14,70 € directement au magasin DECATHLON de Saint-Egrève.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir procéder au remboursement de 14,70 € à Madame Sandrine CURTO.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Émet un avis favorable,
- Autorise le remboursement de 14,70 € à Madame Sandrine CURTO,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

4) QUESTIONS DIVERSES :

M. GUILLAUD a fait le tour de la commune avec Monsieur Cédric MEYER-PADELE, responsable technique au service collecte du Pays Voironnais pour repérer les points qui ne sont pas collectés. Il a constaté que pour certains, il y a des problèmes de retournement

Les barrières le long de la route du Petit Port vont être placées sous quelques jours.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.